



## Perception loyer residence tourisme

Par **TOM54**, le **05/03/2012** à **19:53**

Bonjour,

Je souhaite savoir quel est mon recours (hormis la traditionnelle lettre en AR) face à des loyers non payés par le gestionnaire de la résidence de tourisme dans laquelle j'ai investi pour l'achat d'une maison.

J'aimerais également savoir si cette société (Résitel du Groupe Lagrange) est fiable et viable et s'il n'y pas d'antériorité de loyers impayés.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **domi24**, le **05/04/2012** à **12:49**

La société résitel